

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 26 (1989)  
**Heft:** 938

**Rubrik:** Urbanisme lausannois

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Résignation d'un côté, référendum de l'autre

(pi) Certaines plantes possèdent, sous terre, autant de racines que l'on peut compter de branches hors sol. Il en va maintenant de même pour les bâtiments: il faut presque compter un étage souterrain de parking pour un niveau de logements, de bureaux ou de commerces. Le plan d'affectation du quartier du Rôtillon à Lausanne, accepté dernièrement par le Conseil communal, ne déroge pas à la règle, ce qui donne à l'ensemble dessiné hors-sol une impression de grande stabilité: 9 étages pour les humains reposent sur 6 niveaux, plus larges, pour leurs véhicules; et le profane a l'impression que, sans ce socle, les immeubles ne tiendraient pas...

Et le profane aura bien raison, car la Municipalité est du même avis et précise, dans son préavis, que «toute l'opération repose économiquement mais aussi urbanistiquement sur la création d'un parking souterrain de 540 places. Il entre dans les objectifs que la Municipali-

palité s'est fixés en matière de transports».

Le marché du parking est florissant et la demande au centre, par définition, restera toujours supérieure à l'offre. Les tarifs seront élevés — donc dissuasifs diront les autorités — et l'opération sera rentable.

Urbanistiquement par contre, le bénéfice est incertain. Car qui dit tarif de parcage élevé, dit forte rotation de voitures, donc nombreux mouvements. La création de nouvelles places de parc au centre des villes est un débat en soi et on s'étonne de voir surgir un projet de cette importance avant que les résultats d'une étude sur le stationnement à Lausanne, qui arrivera prochainement à terme, ne soient connus.

Urbanistiquement toujours, ce plan est particulièrement décevant: il gomme le dernier dégagement naturel de la Vallée du Flon, terminant l'œuvre commencée après-guerre qui a eu pour effet de trans-

former les rues Saint-Martin et Centrale en corridor. Par deux fois déjà le Conseil communal avait refusé pareil remplissage de l'espace et un projet existe qui propose une alternative, mais il ne ressortira probablement jamais du tiroir où il dort depuis 1981.

Lorsqu'on parlait du plan d'extension de la plate-forme du Flon, un peu en aval et finalement refusé en votation, n'a-t-on pas entendu les autorités nous expliquer que la Ville ne pouvait faire ce qu'elle voulait, car elle n'était pas propriétaire des terrains. Argument qui n'a pas convaincu et qui n'a pas empêché le déroulement d'un concours dont les résultats sont désormais connus. Pas de risque d'entendre cet argument pour le Rôtillon; la commune y est en effet propriétaire de 2229 m<sup>2</sup>, en majeure partie sur du domaine public, contre seulement 871 du côté du promoteur, qui les cède à la Ville en échange d'un droit de superficie sur le tout pour une durée de 99 ans... General Parking, puisque c'est de lui qu'il s'agit, fait décidément une bonne affaire, même en tenant compte du cadeau à la commune, hors périmètre du droit de superficie, d'un immeuble en piteux état qui va coûter cher en rénovation.

Dans ce contexte, la place piétonne qui subsistera, coincée entre les nouveaux immeubles et la moraine de Bourg, de même que les logements créés, ne suffisent pas à effacer les défauts de ce projet. Un référendum a d'ailleurs été lancé et, une fois de plus, les Lausannois trancheront. ■

## Le complexe du non

(ag) L'annonce du lancement d'un référendum contre le plan d'extension du Rôtillon a créé l'impression, les chroniqueurs politiques ont tenu à la renforcer, que, quoi qu'on fasse à Lausanne, des insatisfaits, du type mécontents professionnels ou éternels, dégaignaient leur référendum.

La chronologie des votations successives semble leur donner raison. Mais cette interprétation est trop rapide. En fait, la politique lausannoise est devenue incapable de traiter les objets pour eux-mêmes. Et l'autorité s'est mise à jouer sur la peur des citoyens d'être des *neinsager* invétérés.

Dans le cas du Rôtillon, les milieux compétents (architectes et urbanistes, dans leur grande majorité) jugent mauvais le projet: parking surdimensionné à cet emplacement, effet corridor, aliénation du domaine public, etc.

Mais on cherche à emporter la conviction avec des arguments qui n'ont rien

à voir avec l'objet en discussion. On espère que le peuple éprouvera quelque complexe de culpabilité à l'idée d'avoir refusé les JO, que les socialistes ne voudront pas que l'on amalgame leur «non» au projet du Flon à celui du Rôtillon. On vise un «oui» de lassitude ou de dédouanement.

Et pourtant, un supplément de réflexion sur l'aménagement de la Vallée du Flon, concours d'idées et projet Botta, démontre, même si la solution miracle n'est pas encore entérinée, que le plan rejeté par le peuple était insatisfaisant. Plus personne aujourd'hui n'oserait défendre l'accès à un grand parking avec trémie à Bel-Air.

De même au Rôtillon. Mieux, la démonstration a déjà été faite qu'il existe des projets meilleurs.

La réhabilitation du politique serait donc, à Lausanne, le traitement de chaque projet urbanistique pour lui-même.

## Les petits cadeaux amicaux

(cfp) Le livre d'Aymon de Mestral sur le président Motta nous rappelle qu'il a effectué en 1937 une croisière en Méditerranée orientale «en invité d'une grande compagnie de navigation italienne».

Personne, à l'époque, ne semble y avoir trouvé «à redire» puisque le biographe, on oserait presque écrire l'hagiographe, en profite pour bien souligner l'accueil fait au conseiller fédéral voyageant incognito alors que «pendant toute la croisière le drapeau suisse flotte aux côtés du pavillon italien». ■